



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Renaud de Clermont-Tonnerre, Maire, suivant convocation faite le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois.

Membres présents : M. Renaud de CLERMONT-TONNERRE, M. Bertrand REGNAULT, Mme Brigitte LOZAC'H, M. Claude SICHE, Mme Annie LONEUX, Mme Anne, Marie QUÉRÉ, Mme Chantal GEFFROY, M. Jean-Claude SALAUN, Mme Annie PAILLER, Mme Hélène TASSEL, M. Yvan PELLÉ, M. Mathieu BRETON, M. Alexandre MOYOU, M. Hervé LOUSSAUT, Mme Sophie BELLEC,

Membres absents : /

Secrétaire de séance : Mme Annie PAILLER

N° Délibération	Objet	Proposition du conseil	Décision
n°2023/06	Vote du compte de gestion 2022 – budget annexe lotissement	– Adopter le compte de gestion du budget lotissement dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclarer qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	Adopté à l'unanimité
n°2023/07	Vote du compte administratif 2022 – budget annexe lotissement	- Adopter le compte administratif du budget annexe lotissement pour l'exercice 2022	Adopté à l'unanimité
n°2023/08	Vote du budget annexe lotissement 2023	- Adopter le budget annexe lotissement 2023 tel que présenté par le Maire	Adopté à l'unanimité
n°2023/09	Fixation des taux d'imposition 2023	– Décider de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2023, lesquels s'établissent de la manière suivante : - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,48 % ; - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 50,78 % - taxe d'habitation (TH) : 13,69 %	Adopté à l'unanimité
n°2023/10	Vote du compte de gestion du budget principal commune 2022	– Adopter le compte de gestion du budget principal de la commune dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	Adopté à l'unanimité
n°2023/11	Vote du compte administratif 2022 – budget principal commune	- Adopter le compte administratif du budget principal commune pour l'exercice 2022	Adopté à l'unanimité

n°2023/12	Affectation des résultats 2022 du budget principal commune	<ul style="list-style-type: none"> - Affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal de la commune de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 50 000,00 €, au compte 002 en recette de fonctionnement du budget primitif 2023 • 173 198,83 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2023 - Reporter le déficit d'investissement 2022 du budget principal de la commune en totalité, soit 200 614,61 €, au compte 001 en dépenses d'investissement du budget primitif 2023. 	Adopté à l'unanimité
n°2023/13	Vote du budget primitif 2023 – budget principal commune	- Adopter le budget principal de la commune 2023 tel que présenté par le Maire,	Adopté à l'unanimité
n°2023/14	Programme de voirie 2023 : Secteur Kermaria – validation du projet et demandes de subventions	<ul style="list-style-type: none"> - Valider le programme de travaux de voirie 2023 tel que présenté, - Autoriser le maire à signer les marchés à intervenir ainsi que leurs éventuels avenants, - Autoriser le maire à avoir recours à la prestation de service du service travaux de Morlaix Communauté et à signer la convention à intervenir, - Autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental et de tout autre financeur, - Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire 	Adopté à l'unanimité
n°2023/15	Morlaix Communauté : renouvellement des conventions de prestation de service pour l'entretien des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver les termes de la convention jointe - Autoriser le maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire 	Adopté à l'unanimité
n°2023/16	Ulamir : Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet éducatif de territoire intercommunal pour la période 2023-2026	<ul style="list-style-type: none"> - Approuver les termes de la convention jointe - Autoriser le maire à signer la convention et les annexes à intervenir - Autoriser le maire à signer tout document relatif à cette affaire 	Adopté à l'unanimité
n°2023/17	Affaires foncières : déclassement et cession d'un chemin à Rubian	<ul style="list-style-type: none"> - Constater le déclassement de cette voie - Approuver sa cession à l'euro symbolique, - Préciser que les frais de géomètre et de 	Adopté à l'unanimité

		<p>notaire seront à la charge des acquéreurs,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette cession 	
n°2023/18	Abandon du projet de cession d'une portion de chemin à Keramer	<ul style="list-style-type: none"> - Décider de renoncer à l'enquête publique et à la cession prévues par délibération n°2021/40, - Abroger les délibérations n°2019/37 et n°2021/40 qui était subordonnées à une condition qui n'est plus remplie (le protocole d'accord de 2019 n'ayant été signé par aucune des deux parties), - Retirer l'autorisation provisoire de fermeture de l'entrée qui avait été accordée en aout 2022 à Monsieur et Madame Lecossier dans l'attente de la réalisation de l'enquête publique, - Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, 	<p>Pour : 13 voix Contre : 0 voix Abstention : 1 voix</p>

Affiché le 27/04/2023